

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 octobre 2014  
(convocation du 24 octobre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel  
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45  
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h  
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique  
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas  
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa  
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45  
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30  
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

#### **EXCUSES :**

Mme CAZALET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

#### **LA SEANCE EST OUVERTE**

**Extension de la gare de Bordeaux Saint Jean côté Belcier : participation de la Ville de Bordeaux au financement des travaux de percement du remblai du pont du guit**

Madame MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2013/0850, le Conseil de Communauté du 15 novembre 2013 a approuvé le projet de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean présenté par SNCF Gares & Connexions (SNCF G&C) et par Réseau Ferré de France (RFF), dans la perspective de la mise en service de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux fin juillet 2017.

**Présentation du projet de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean**

Ce projet est structuré en quatre parties :

1. la construction d'un bâtiment principal, dit bâtiment Belcier, situé entre la rue des Terres de Borde et le faisceau ferroviaire, qui comprend un nouveau bâtiment voyageurs, un parking P1 de 850 places, un espace de commerces et services ;
2. un parking complémentaire P2 d'une capacité de 750 places environ, situé entre la rampe d'accès au pont du guit routier et le faisceau ferroviaire ;
3. des aménagements urbains à vocation multimodale, notamment création d'un parvis devant le nouveau bâtiment voyageurs, d'un mail piéton entre la rampe d'accès au pont du guit et la rue des Terres de Borde, d'une vélostation sécurisée située au Nord du nouveau bâtiment voyageurs et d'emplacements de stationnement de transports en commun ;
4. des aménagements dans le périmètre de la gare existante afin de mettre aux normes l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) aux quais et souterrains, d'améliorer l'accueil des voyageurs avec la création d'abris continus et de rénover les souterrains.

Par ailleurs, l'insertion urbaine du projet, et notamment l'objectif de résERVER la circulation rue des Terres de Borde aux modes doux et aux transports en commun, a conduit à proposer d'aménager des espaces de circulation dans le remblai du pont du guit routier, permettant d'une part l'accès des voitures au P1, et d'autre part l'accès des piétons et vélos au P2.

## **Modalités de réalisation et de financement**

La réalisation de ce projet repose sur différentes maîtrises d'ouvrage, suivant des périmètres définis dans la convention de financement. C'est ainsi que La Cub a été désignée maître d'ouvrage des travaux de percement du remblai du pont du guet routier.

Par ailleurs, la convention de financement du projet fixe les modalités de participation financière des différents partenaires publics. Les travaux de percement du remblai du pont du guet routier, dont le coût total est estimé à 3,8 M€HT (€ valeur juin 2012), sont ainsi respectivement pris en charge par La Cub pour un montant de 2,2 M€ et par la Ville de Bordeaux pour un montant de 1,6 M€HT. Etant maître d'ouvrage, La Cub assume l'intégralité des dépenses liées aux travaux de percement, la participation de la Ville lui étant versée sous la forme d'une subvention.

La présente délibération vise à approuver les termes de la convention de financement qui fixe les modalités de versement de cette subvention de la Ville à La Cub : un premier acompte de 30% du montant prévisionnel sera versé à la signature de la convention. Le solde sera versé après achèvement de l'opération, sur présentation par La Cub du relevé final des dépenses, et après actualisation de la contribution de la Ville sur la base de l'indice TP02.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** la délibération n°2013/0850 du Conseil de Communauté du 15 novembre 2013, approuvant le projet de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean présenté par SNCF Gares & Connexions (SNCF G&C) et par Réseau Ferré de France (RFF),

**VU** la convention de financement relative aux études projet (PRO) et aux travaux de l'opération de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean, en date du 17 juillet 2014,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la convention de financement sus-visée prévoit une participation financière au projet de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean : de la Communauté urbaine de Bordeaux à hauteur de 7,81 M€HT et de la Ville de Bordeaux à hauteur de 2 M€HT (€ valeur juin 2012),

**CONSIDERANT QUE** le projet de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean prévoit notamment la réalisation de travaux de percement du remblai du pont du guet, sous maîtrise d'ouvrage de La Cub, pour un coût total estimé à 3,8 M€HT, dont 2,2 M€HT financés par la Cub et 1,6 M€ HT par la Ville de Bordeaux (€ valeur juin 2012),

**CONSIDERANT QUE** l'article 9.5.3 de la convention de financement sus-visée prévoit que le versement des subventions dues par la Ville de Bordeaux à La Cub au titre de l'opération pont du guet sous maîtrise d'ouvrage de La Cub fera l'objet d'une convention particulière,

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Les termes de la convention de financement des travaux de percement du pont du guit routier entre la Ville de Bordeaux et la Communauté urbaine de Bordeaux ci-annexée sont approuvés.

### **Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de financement des travaux de percement du pont du guit routier entre la Ville de Bordeaux et la Communauté urbaine de Bordeaux.

### **Article 3 :**

La participation attendue de la Ville de Bordeaux, d'un montant total estimé à 1 600 000 € (*euros valeur juin 2012, l'indice d'actualisation retenu étant l'indice TP02*), sera ouverte au budget principal des exercices concernés sur l'article 13241 fonction 816, et selon le calendrier prévisionnel suivant :

<b>Année</b>	<b>2014</b>	<b>2016</b>	<b>Total</b>
Crédits (€ valeur juin 2012)	480 000 €	1 120 000 €	1 600 000 €

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,

La Vice-Présidente,

Mme. CLAUDE MELLIER

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 6 NOVEMBRE 2014